



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-140237>

Département(s) de publication : **58**

Annonce n° **24-140237**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Communauté d'agglomération de Nevers

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**L'acheteur est une entité adjudicatrice**

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Délégation de service public pour l'exploitation des services de transports et de mobilités de Nevers agglomération

**Description** : La consultation a pour objet de déléguer la gestion et l'exploitation des services de mobilité et de transport de voyageurs sur le ressort territorial de la Communauté d'Agglomération de Nevers (Réseau TANEO). Nevers Agglomération, Autorité Organisatrice de la Mobilité, est Autorité Délégante.

**Identifiant de la procédure** : 7a2715aa-0884-4215-95ad-94fd1902da2b

**Avis précédent** : 107310-2024

**Identifiant interne** : DSP\_TR\_2026

**Principales caractéristiques de la procédure** : Les informations figurent dans les documents constitutifs du DCE de la DSP pour l'exploitation des services de transports et de mobilités de Nevers agglomération : une offre de base obligatoire, une variante obligatoire et 6 options obligatoires.

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 60100000 Services de transport routier

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 60000000 Services de transport (à l'exclusion du transport des déchets)

### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 52,780,000 Euro

### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Règlement (CE) n° 1370/2007

La consultation est lancée dans le cadre d'une procédure ouverte et est organisée selon les règles visées par les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du CGCT relatifs aux délégations de service public, ainsi que, notamment, les « règles particulières à la passation de certains contrats de concession » visées dans le CCP.

### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Délégation de service public pour l'exploitation des services de transports et de mobilités de Nevers agglomération

**Description :** Il s'agit de déléguer la gestion et l'exploitation des services de mobilité et de transport de voyageurs sur le ressort territorial de la Communauté d'Agglomération de Nevers (Réseau TANEO). Nevers Agglomération, Autorité Organisatrice de la Mobilité, est Autorité Délégante. Une offre de base obligatoire, une variante obligatoire et 6 options obligatoires sont nécessaires. Informations relatives au réseau : Types de service / nombre de lignes : -2 lignes structurantes -3 lignes régulières -4 lignes complémentaires -24 lignes scolaires -4 transport à la demande -1 navette de centre ville -Services de mobilités complémentaires Nombre de véhicules : 38 Fréquentation 2023 : 4 058 000 voyages

**Identifiant interne :** DSP\_TR\_2026

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 60100000 Services de transport routier

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 60000000 Services de transport (à l'exclusion du transport des déchets)

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/01/2026

**Date de fin de durée :** 31/12/2031

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 52,780,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations relatives aux avis antérieurs :**

**Identifiant de l'avis antérieur :** 107310-2024

**Informations complémentaires :** Les attendues sont détaillées au sein des documents constitutifs du DCE (RC, programmes et ses annexes, projet de contrat, etc.). Durée de la DSP : Le Délégitaire assurera la gestion de ces services pour une durée de six (6) ans, à compter du 01/01/2026 et jusqu'au 31/12/2031 dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) au sein du périmètre contractuel. Offre de base obligatoire Variante obligatoire 6 Options obligatoires: Option N°1 : Desserte des quartiers Faidherbe / Maupas Option N°2 : Exploitation et gestion d'un service de location de VLS Option N°3 : Exploitation et gestion d'un service d'autopartage Option N°4 : Mise en oeuvre d'une application MaaS Option N°5 : Changement découpe des véhicules Option N°6 : Mise à disposition d'un outil intégrateur de données mobilités

**5.1.9 Critères de sélection**

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** Sur la situation propre des opérateurs économiques y compris les exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession selon les éléments renseignés à l'article 6 du Règlement de consultation

**Description :** Les candidats devront remettre les documents suivants (ou les documents équivalents pour les candidats étrangers, accompagnés d'une traduction en langue française) : – Pièce n°1 : Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée présentant l'identité du candidat (forme juridique, raison sociale, date de création, montant et composition du capital de la société ainsi que la liste des principaux actionnaires). En cas de candidature groupée, une lettre commune doit indiquer l'identité de chaque membre du groupement, le caractère conjoint ou solidaire de celui-ci, ainsi que l'identité du mandataire. Cette lettre doit être signée par tous les membres du groupement, ou le seul mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires. – Pièce n°2 : Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée du candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, de chaque membre du groupement, attestant : 1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 et suivants du code de la commande publique ; 2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article L. 3123-18 du code de la commande publique relative aux contrats de concession et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 et suivants du code de la commande publique, sont exacts ; 3° Qu'il respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévus aux articles L. 5212-1 et suivants du code du travail. – Pièce n°3 : Si le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, un des membres du groupement, est en situation de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ; – Pièce n°4 : Les attestations d'assurance en cours de validité dont dispose le candidat ; – Pièce n°5 : Un justificatif de moins de trois mois attestant de l'inscription au registre du commerce et des sociétés du candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, de chaque membre du groupement ; – Pièce n°6 : Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ou, en cas de candidature groupée, de chaque membre du groupement. Le candidat établi dans un État membre de l'Union européenne autre que la

France doit produire : – Un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine, – Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquelles il n'est pas délivré de certificat, il produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France, – Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays, – Les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction en langue française.

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Nom :** Sur la capacité économique et financière selon les éléments renseignés à l'article 6 du Règlement de consultation

**Description :** Chaque candidat, ou en cas de candidature groupée, chaque membre du groupement, fera parvenir à l'Autorité Délégante les éléments suivants : – Pièce n°7 : Les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices (sauf pour les sociétés ayant moins de 3 ans d'existence), – Pièce n°8 : Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires à l'objet de la présente concession, réalisées au cours des trois dernières années (sauf pour les sociétés ayant moins de 3 ans d'existence), – Pièce n°9 : Une note de présentation du candidat (forme juridique, date de création, capital social, actionnaires ou associés principaux), Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents ci-avant demandés, il est autorisé à produire tout document approprié de nature à faire apparaître la capacité économique et financière du candidat et notamment sa situation financière précise.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Nom :** Capacité technique et professionnelle selon les éléments renseignés à l'article 6 du Règlement de consultation

**Description :** Chaque candidat, ou en cas de candidature groupée, chaque membre du groupement, fera parvenir à l'Autorité Délégante les éléments suivants : – Pièce n°10 : Un dossier de présentation des moyens humains et matériels du candidat en rapport avec l'objet du contrat ; ainsi qu'une indication des effectifs moyens annuels du candidat et de l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; – Pièce n°11 : Une liste des missions permettant d'apprécier l'expérience du candidat : le candidat pourra limiter ses références aux missions assurées au cours des trois dernières années ; – Pièce n°12 : Une copie de l'inscription au registre des transporteurs donnant droit à l'exercice de la profession de transporteur public routier de voyageurs, ou tout autre document lui permettant de faire la preuve de sa capacité professionnelle, notamment des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence du candidat pour fournir les prestations objet du contrat ; – Pièce n°13 : Les documents visés par l'article R. 3113-8 du code des transports : la licence communautaire ou la licence de transport intérieur. Les candidats qui ne pourraient pas justifier de leur délivrance et dont l'offre aurait été retenue, devront prouver avoir engagé des mesures en vue de leur obtention au plus tard à

la date de notification du contrat. – Pièce n°14 : Une note sur les méthodes et les moyens que les candidats entendent mettre en oeuvre pour l'exécution des missions, en vue d'assurer la continuité du service public délégué et l'égalité de traitement des usagers devant le service public. Si le candidat s'appuie sur les capacités et aptitudes d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités et aptitudes de ces opérateurs économiques par la production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières. Il apporte la preuve qu'il en disposera pendant toute l'exécution du contrat. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. Les entreprises en cours de constitution seront admises à candidater. Ces entreprises devront fournir tout document permettant à Nevers Agglomération d'apprécier leurs garanties professionnelles et financières, le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Pour faciliter les démarches administratives des candidats, des formulaires normalisés (DC1, DC2, etc.) regroupant certains des renseignements énumérés dans le présent règlement de la consultation sont disponibles notamment sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Coût

**Description :** Cf article 11 du Règlement de consultation Critère 1 Valeur financière: • Moindre recours aux fonds publics apprécié au regard du : o Montant de la contribution financière correspondant au forfait de charges, o Engagement sur l'objectif de recettes forfaitaires (commerciales et annexes) reversées à Nevers Agglomération, • Cohérence du compte d'exploitation pluriannuel proposé.

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Cf article 11 du Règlement de consultation Critère 2 - Performance du projet d'exploitation • Pertinence des propositions de services de mobilité, • Organisation proposée (organigramme détaillant les moyens dédiés, pilotage de l'exploitation, modalités de remontée d'informations à l'Autorité Délégante, ...), • Pertinence de la politique de maintenance du patrimoine et de l'organisation de la maintenance, pour maîtriser les coûts et préserver les intérêts patrimoniaux de Nevers Agglomération,

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Cf article 11 du Règlement de consultation Critère 3 - Qualité du service rendu aux usagers • Pertinence de la politique de commercialisation (promotion du service, information multicanale, ventes, plan d'actions marketing, accessibilité, ...), • Capacité d'innovation relative aux nouvelles formes de mobilité, aux outils numériques, ..., • Pertinence des moyens et de l'organisation mis en place pour atteindre les objectifs de qualité de service, • Politique de sécurité des biens et des personnes et actions de lutte contre la fraude,

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Cf article 11 du Règlement de consultation Critère 4 - Développement durable • Démarches d'engagement volontaire de réduction des gaz à effet de serre et polluants (certification charte, label...), • Modalités de mise en oeuvre de la démarche d'insertion.

**Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution :**

Conformément aux règles en la matière, à l'issue des négociations, l'autorité habilitée à signer la convention de DSP sélectionnera le candidat présentant la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'Autorité Délégante sur la base des critères de jugement des offres, précisées à l'article 11 du règlement de consultation.

**5.1.11 Documents de marché**

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://marches.ternum-bfc.fr>

**Canal de communication ad hoc :**

**Nom :** ARNIA TERRITOIRES NUMERIQUES

**URL :** <https://marches.ternum-bfc.fr>

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://marches.ternum-bfc.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Variantes :** Requise

**Date limite de réception des offres :** 06/03/2025 à 12:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :** Structure d'exploitation (article 6.5 du RC) : Il est précisé que le candidat attributaire devra impérativement proposer l'exécution de cette convention de délégation de service public par une société dédiée.

**Montage financier :** Régime financier de la future délégation de service public:(Cf article 4 du Document Programme).Une contribution forfaitaire annuelle (forfait de charges) sera versée par Nevers Agglomération au Déléataire pour l'exploitation du réseau correspondant à ses offres de référence et niveau de qualité ainsi que pour la réalisation des missions définies à la convention de délégation de service public. Cette contribution forfaitaire est fixée à la signature du contrat et fera l'objet d'ajustements annuels en fonction de critères tels que notamment, l'indexation des charges, la modification de l'offre de référence selon les formules définies dans la convention de DSP. Régime fiscal de la future

délégation de service public décrit également à l'article 4 du Document programme..

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation** : Tribunal administratif de Dijon

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Dijon

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : Communauté d'agglomération de Nevers

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché** : Communauté d'agglomération de Nevers

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal administratif de Dijon

**Organisation qui reçoit les demandes de participation** : Communauté d'agglomération de Nevers

**Organisation qui traite les offres** : Communauté d'agglomération de Nevers

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Communauté d'agglomération de Nevers

**Numéro d'enregistrement** : 24580440600131

**Adresse postale** : 124 Route de Marzy CS90041

**Ville** : Nevers cedex

**Code postal** : 58027

**Subdivision pays (NUTS)** : Nièvre ( FRC12 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : marches@agglo-nevers.fr

**Téléphone** : 0386684487

**Profil de l'acheteur** : <https://marches.ternum-bfc.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

**Organisation qui traite les offres**

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Dijon

**Numéro d'enregistrement** : 17210005900010

**Adresse postale** : 22 rue d'Assas - BP 61616

**Ville** : Dijon

**Code postal** : 21016

**Subdivision pays (NUTS)** : Nièvre ( FRC12 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-dijon@juradm.fr

**Téléphone** : 0380739100

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

**Organisation chargée des procédures de médiation**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : 4af2668b-223c-498a-8450-a14d52ccc398 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 13/12/2024 à 12:35

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 13/12/2024